Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260630-2026_07_12-DE

N° 2026.07.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

Madame Chantal DETOT a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

CHOIX D'UNE ENTREPRISE D'ÉTUDE AMIANTE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Madame Claudine LONCLE, adjointe au Maire en charge des bâtiments communaux informe les membres du Conseil Municipal qu'à la demande de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor nous devons mettre à jour notre Dossier Technique Amiante qui date de 2012.

La Commission bâtiment, réunie le 23 juin 2026 a étudié les 3 devis reçus, mais depuis la commission, l'entreprise SOCOTEC nous a fait parvenir un devis :

Désignation	ADX GROUPE	DEKRA	APAVE	SOCOTEC
Etude amiante école (H.T.)	340,00 €	470,00 €	350,00 €	205,00 €
Prélèvements à faire à l'unité (H.T.)	35,00 €	38,00 €	39,00 €	40,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Retient l'offre de la société SOCOTEC ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.